



17ème Congrès du Snfocos à Lyon 14 au 17 mars 2011

Résolution de la section professionnelle des retraités

Réunis pour le XVIIème Congrès du SNFOCOS à Lyon du 14 au 17 mars 2011 en section professionnelle, les retraités réaffirment leur part active dans la vie du SNFOCOS.

Ils apportent leur soutien au Bureau National et au nouveau Secrétaire Général qui viennent d'être élus.

Les retraités souhaitent maintenir un lien intergénérationnel au sein du SNFOCOS et s'inscrivent pour une action en lien avec l'Union Confédérale des Retraités et la Section des Retraités de la Section Fédérale des Organismes Sociaux.

Comme pour les actifs, le niveau de leur pouvoir d'achat est menacé et il importe d'établir avec l'ensemble des structures syndicales Force Ouvrière un rapport de force conséquent.

Les préoccupations restent les mêmes et s'amplifient

I - Le pouvoir d'achat

La section professionnelle ne peut accepter son érosion constante.

La revalorisation du système différentiel s'impose et doit correspondre, au moins, aux revalorisations ARRCO/AGIRC dans leur totalité.

II - L'Assurance Maladie

La Section Professionnelle s'oppose fermement à la destruction programmée de notre régime qui se vérifie par les remboursements continuels qui menacent l'avenir des régimes complémentaires d'assurance maladie, dont le nôtre récemment créé.

III - Complémentaire santé

Elle se félicite de la négociation nationale avec l'UCANSS qui a abouti à l'instauration du régime national professionnel incluant les retraités de l'Institution.

Elle mandate le Bureau National et son Secrétaire Général pour qu'au même titre que les actifs, la cotisation soit assujettie à la déduction fiscale.

IV - Perte d'autonomie

Elle souligne avec force l'impérieuse nécessité d'une prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité Sociale, perte d'autonomie concernant aussi bien les actifs que les retraités.

La Section professionnelle est consciente que la satisfaction de ces revendications passe par une réelle mobilisation des retraités.

Il convient que des actions de syndicalisation des retraités se développent, ce qui implique des actions communes avec les syndicats départementaux et les structures interprofessionnelles.

Enfin, la section professionnelle réaffirme sa solidarité inconditionnelle à nos camarades actifs dans leurs revendications spécifiques.